

CERTIFICAT D'APPROBATION C.E. DE TYPE  
N° 94.00.624.004.0 DU 22 DECEMBRE 1994

**Balance PRECIA  
modèle X932.A**

- DELIVRE PAR :** Sous-direction de la métrologie (organisme notifié n° 0171), 22, rue Monge, 75005 Paris.
- EN APPLICATION :** Du décret n° 91-330 du 27 mars 1991, modifié par le décret n° 93-973 du 27 juillet 1993, relatif aux instruments de pesage à fonctionnement non automatique et de l'arrêté du 22 juin 1992 relatif aux procédures d'attestation de la conformité des instruments de pesage à fonctionnement non automatique, transposant dans le droit français la directive 90/384/C.E.E. du 20 juin 1990.
- DELIVRE A :** Société PRECIA, BP 106, 07001 Privas Cedex (France).
- CONCERNANT :** Un instrument de pesage électronique, à fonctionnement non automatique, à équilibre automatique, à indication numérique, à une seule étendue de mesure et à une seule valeur d'échelon, non destiné à la vente directe au public.
- CARACTERISTIQUES :**
- |                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| Classe de précision III               |  |
| Portée maximale (Max)                 | : $100 \text{ g} \leq \text{Max} \leq 15 \text{ kg}$ |
| Echelon (e)                           | : $e \geq 1 \text{ g}$                               |
| Nombre maximal d'échelons (n)         | : $n \leq 6\ 000$                                    |
| Effet maximal soustractif de tare (T) | : $T = - \text{Max}$                                 |
| Température de fonctionnement         | : $- 10 \text{ °C}/+ 40 \text{ °C}$ .                |
- VALABLE JUSQU'AU** 21 décembre 2004.

Les principales caractéristiques et conditions d'approbation figurent dans l'annexe ci-jointe qui fait partie intégrante du certificat d'approbation et comprend 9 pages.

Tous les plans, schémas et notices sont déposés à la sous-direction de la métrologie sous le numéro de dossier DA 24.450.

LE SOUS-DIRECTEUR DE LA METROLOGIE  
PAR INTERIM,  
A. KELLER

## ANNEXE AU CERTIFICAT N° 94.00.624.004.0 DU 22 DECEMBRE 1994

**Page 1/9** Les balances PRECIA, modèle X932.A, constituent une famille d'instruments de pesage électroniques, à fonctionnement non automatique à équilibre automatique, à indication numérique, à une seule étendue de mesure et à une seule valeur d'échelon, non destinés à la vente directe au public. Un dispositif imprimeur PRECIA de type IBE 94 peut équiper ces instruments.

La conformité du modèle aux exigences essentielles est établie par application de la norme EN 45501.

Toutes les propriétés de ce modèle, qu'elles soient décrites ou non, ne doivent pas être contraires à la législation en vigueur.

### 1°) DESCRIPTION FONCTIONNELLE

La balance PRECIA, modèle X932.A est composée de :

- un dispositif récepteur de charge constitué d'un plateau en matière plastique de type ABS, de dimensions 340 mm × 240 mm recouvert d'une tôle en acier inoxydable et reposant sur un faux tablier (réf. § 4.1 - document 4 003 561 001) - (schéma n° 1).
- un dispositif équilibreur et transducteur de charge (cellule de pesée) constitué par un capteur ATEX de type CPA S, à point d'appui unique et équipé de jauges de contrainte à trame pelliculaire métallique (réf. § 4.3 et 4.5 - document 4 003 561 001) - (schéma n° 2).
- un dispositif indicateur-calculateur utilisant un convertisseur analogique numérique à double rampe géré par un micro-contrôleur (réf. § 4.6 - document 4 003 561 001) et comportant un ensemble d'afficheurs à cristaux liquides de type 7 segments ; cet ensemble peut être muni d'un dispositif d'éclairage intégré. Le programme peut être identifié (réf. § 4.6 - document 4 003 561 001) par une étiquette collée sur la PROM.

La balance à équilibre automatique PRECIA, modèle X932.A est équipée de :

- un dispositif de mise à zéro initiale,
  - un dispositif de maintien du zéro (optionnel),
  - un dispositif de mise à zéro semi-automatique,
  - un dispositif automatique de mise à zéro,
  - un dispositif indicateur de zéro,
  - un dispositif semi-automatique d'équilibrage de tare,
  - un dispositif indicateur de la mise en œuvre du dispositif de tare,
  - un dispositif de rappel temporaire de la valeur brute,
  - un dispositif de test permettant de mettre en évidence des erreurs significatives (un message d'erreur peut apparaître sur l'afficheur sous la forme "Er."),
  - un dispositif permettant l'affichage de valeurs de poids négatives jusqu'à - 7e (dans ce cas l'indication est clignotante).
- Page 2/9**
- un dispositif d'extension de l'indication
  - un dispositif de mise à niveau constitué par 4 pieds réglables et un dispositif indicateur de niveau à bulle,
  - un dispositif de correction de la valeur de la gravité (ce dispositif est protégé par scellement).

La balance PRECIA modèle X932.A est alimentée par l'intermédiaire d'un bloc d'alimentation externe relié à une tension alternative de 230 V. En option, elle peut également être alimentée par une source externe de courant continu de 12 V.

### 2°) CARACTERISTIQUES METROLOGIQUES

La balance PRECIA, modèle X932.A est un instrument à une seule étendue de pesage.

Classe de précision : classe III  
 Portée maximale (Max) :  
 $100 \text{ g} \leq \text{Max} \leq 15 \text{ kg}$   
 Portée minimale (Min) : Min = 20e  
 Echelon (e) :  $e \geq 1 \text{ g}$   
 Nombre maximal d'échelons (n) :  
 $n \leq 6\ 000$   
 Effet maximal soustractif de tare (T) :  
 $T = - \text{Max}$   
 Température de fonctionnement :  
 $- 10 \text{ °C} / + 40 \text{ °C}$ .

### 3° CARACTERISTIQUES FONCTIONNELLES

La famille constituée par les balances PRECIA, modèle X932.A se décompose en 2 versions :

- la version X932.A (1) qui est équipée d'un clavier à 7 touches (une des touches est inhibée)
- la version X932.A (2), qui est équipée d'un clavier à 10 touches (une des touches est inhibée).

Les caractéristiques métrologiques des 2 versions sont identiques. Les différences ne portent que sur des fonctionnalités qui ne servent pas à la détermination de la masse.

**Page 3/9** Les touches communes aux deux versions (réf. § 2.3, 2.5, 2.7.3, 2.8 et 2.18 - document 4 003 561 001), permettent l'accès aux fonctions suivantes :

- marche-arrêt,
- mise à zéro semi-automatique,
- tarage semi-automatique,
- rappel temporaire de la valeur de poids brut,
- extension de l'indication,
- impression.

Les fonctions de configuration et d'ajustage sont accessibles si l'interrupteur d'autorisation de passage en mode configuration/ajustage a été basculé. L'accès à cet interrupteur est protégé par les scellements précisés par le schéma n° 4.

Les trois touches supplémentaires que comporte la version X932.A (2)

permettent de configurer ou modifier les fonctions suivantes :

- comptage,
- formulation,
- contrôle plus-moins,
- stabilité de l'affichage,
- calcul.

Les balances PRECIA modèle X932.A comportent :

- une liaison du type RS-232 ou boucle de courant (réf. § 2.16 - document 4 003 561 001) permettant le raccordement optionnel d'une imprimante,
- une liaison du type boucle de courant, RS232, RS422, RS485 (réf. § 2.16 - document 4 003 561 001) permettant le raccordement optionnel d'un ordinateur qui ne fait pas partie du présent certificat.

Toutes les interfaces mentionnées ci-dessus sont conformes à la norme EN 45501, point 5.3.6.1. et n'ont pas à être scellées.

La balance peut être équipée d'un dispositif imprimeur PRECIA de type IBE94 (réf. § 2.17 - document 4 003 561 001 et schéma n° 5) ou tout autre dispositif imprimeur compatible, faisant l'objet d'un certificat d'essai délivré par un organisme notifié en application de la norme EN 45501.

### 4° SCHELLEMENT

Afin de protéger les composants qui ne peuvent être ni démontés ni réglés par l'utilisateur, une marque doit être apposée sur les dispositifs de scellement (schéma n° 4) constitués d'une pastille de plomb ou d'une étiquette autocollante obturant l'accès au démontage d'une vis.

**Page 4/9** Cette marque peut être :

- soit la marque du constructeur stipulée dans un système qualité approuvé par l'organisme notifié n° 0023 (Annexe II point 2-3 de la Directive 90/384/C.E.E. du 20 juin 1990, Art. 4 du décret n° 91-330 du 27 mars 1991).

- soit une marque officielle d'un Etat membre de l'Union Européenne ou dans tout autre Etat signataire de l'accord instituant l'Espace Economique Européen.

### 5°) INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification de la balance PRECIA, modèle X932.A comporte :

- la marque JE07 ou le nom de la société PRECIA,
- la référence du modèle et le numéro de série de l'instrument,
- la classe de précision,
- les caractéristiques métrologiques,
- le numéro et la date du certificat d'approbation C.E. de type,
- la mention "INTERDIT POUR LA VENTE DIRECTE AU PUBLIC",
- un emplacement réservé pour recevoir le marquage C.E. de conformité (schéma n° 3).

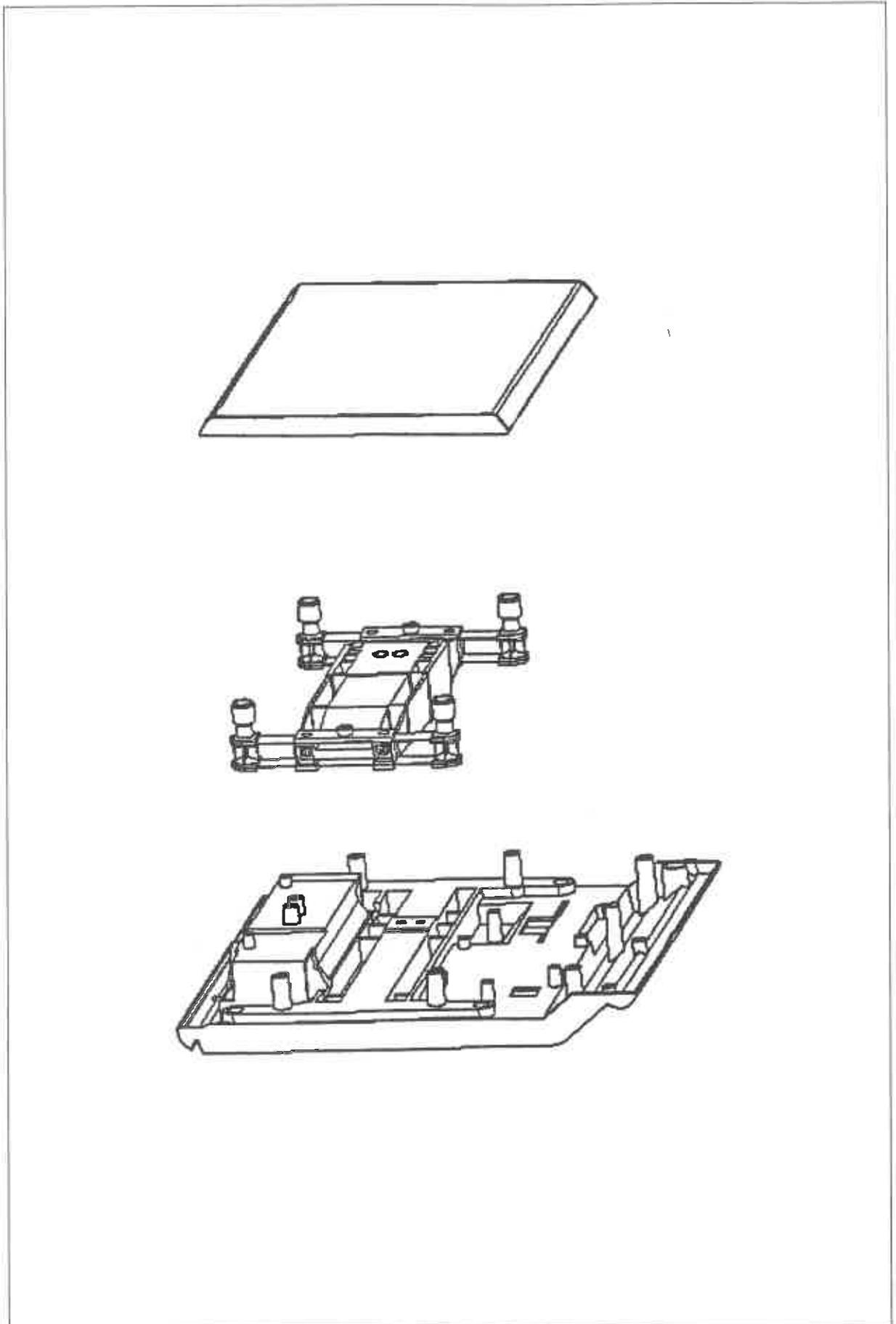
De plus, un emplacement sur la face du dispositif indicateur est prévu pour recevoir une vignette de vérification périodique.

### 6°) REMARQUES

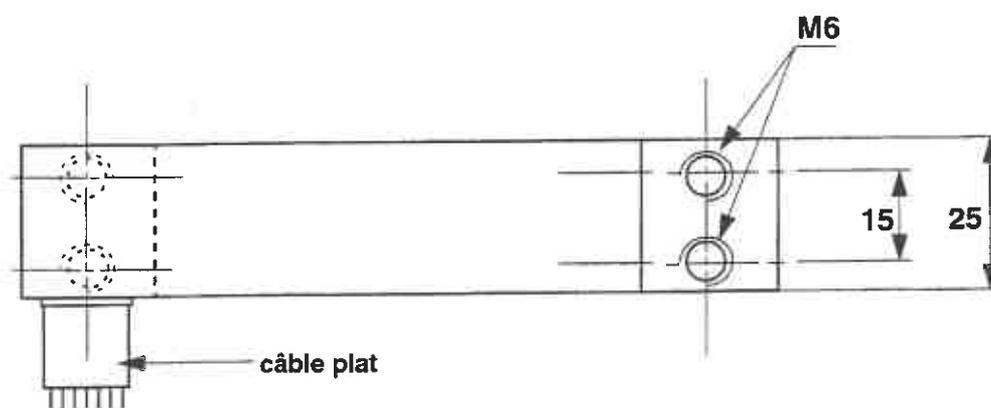
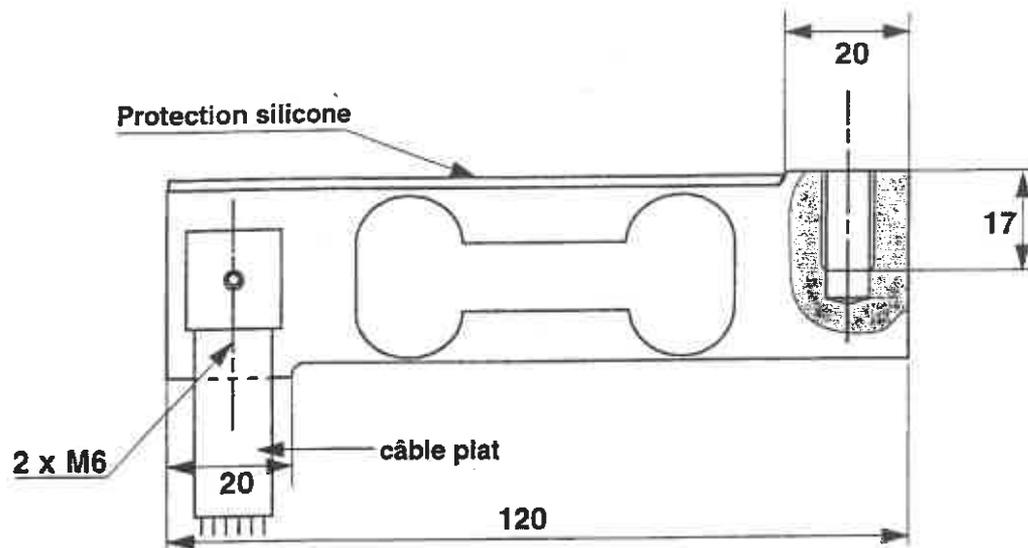
Les balances PRECIA modèle X932.A peuvent être commercialisées sous des appellations commerciales différentes, avec des présentations du décor différentes.

L'ensemble des messages affichés peut être traduit dans une langue officielle du pays dans lequel l'instrument est destiné à être mis en service.

Ce certificat d'approbation C.E. de type ne s'applique qu'à des instruments de pesage à fonctionnement non automatique.

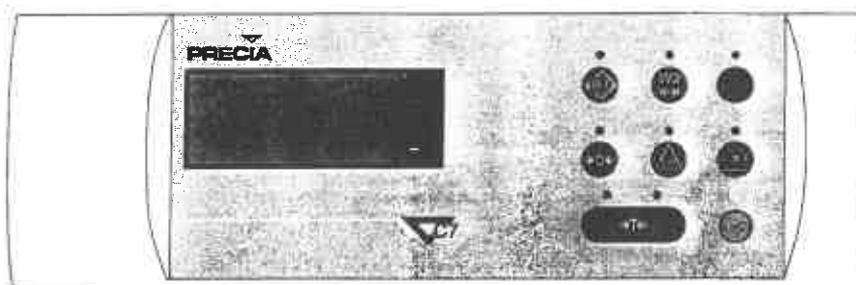


Capteur ATEX CPA S

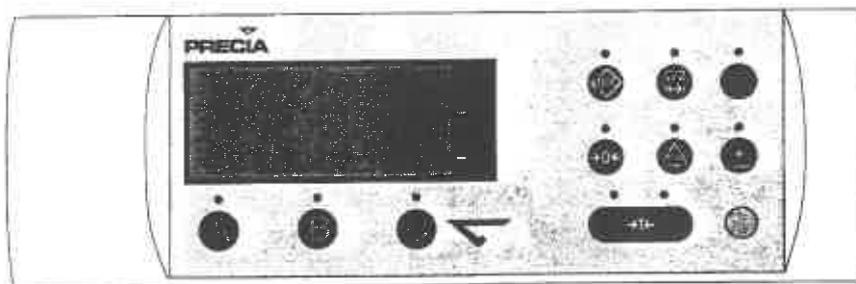
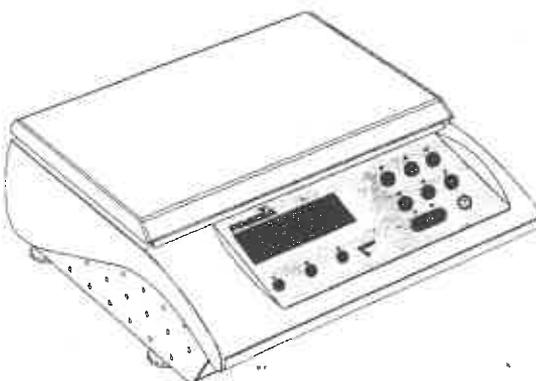




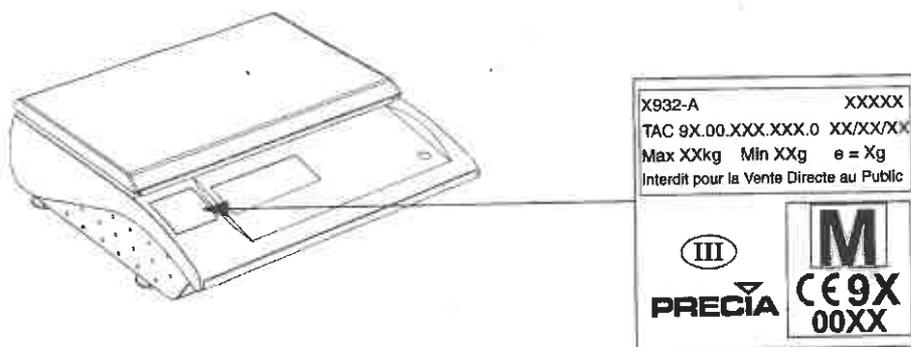
Présentation de la balance X932.A (1)



Présentation de la balance X932.A (2)



## Emplacement du marquage C.E. et des indications signalétiques



## Scellement situé sous le plateau

